



Prestations et soins remboursés

Nos soins sont pris en charge par l'assurance maladie de base LAMal sur prescription médicale*. La liste ci-après n'est pas exhaustive.

Préparation et administration des médicaments

Pansements simples ou complexes

Suivi post-chirurgie

Soins palliatifs

Soins d'hygiène

Aide à l'alimentation

Aide à la mobilisation

Prestations non remboursées

La Source à domicile vous donne également la possibilité de bénéficier de toute une série de prestations non couvertes par vos assurances, telles que le ménage ou les sorties, qu'il vous appartiendra dès lors de régler directement.

* Selon les conditions de remboursement des frais médicaux instaurées par la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal)

Nos soins. Pour vous, chez vous.



SOINS
DE QUALITÉ



DISPONIBILITÉ
24/24 ET 7/7



APPROCHE
HUMAINE



REMBOURSÉ
PAR LA LAMAL

Contactez-nous

Vous avez des questions sur les soins à domicile ? Vous avez besoin de services ou de soins particuliers ?

La Source à Domicile
Rue du Petit-Chêne 11
1003 Lausanne
soinsadomicile@lasource.ch
www.lasourceadomicile
Tél. 0800 033 033

La Source
à domicile 
Nos soins. Pour vous, chez vous.

Tél. 0800 033 033



Vous êtes confronté·e à une perte partielle ou totale d'autonomie, pour une durée plus ou moins longue, suite à une maladie, un accident, une intervention chirurgicale ou parce que le poids des années se fait ressentir ?

Nous mettons tout en œuvre pour améliorer votre quotidien avec des soins de qualité qui permettront votre retour ou maintien à domicile dans les meilleures conditions.

Nos prestations, disponibles 24/24 et 7/7 dans tout le canton de Vaud, s'étendent de la sortie planifiée d'un établissement hospitalier avec accompagnement à domicile, à la surveillance post-opératoire, ou encore aux soins de longue durée.



Déroulement de votre prise en charge



1 - Prescription médicale

par votre médecin traitant ou hospitalier



2 - Analyse de vos besoins

par un·e de nos infirmier·ère·s évaluateur·trice·s



3 - Soins à domicile

réalisés par des professionnel·le·s de la santé et documentés dans votre dossier de soins



4 - Suivi et lien

avec votre médecin et tout autre intervenant

Remboursement des soins par la LAMal

Nos prestations sont nombreuses à être couvertes par votre assurance de base LAMal, assurances accidents sur prescription médicale* et aux mêmes tarifs que les organisations publiques.

* Selon les conditions de remboursement des frais médicaux instaurées par la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal)



Spécialiste en soins post-opératoires à domicile

Bénéficiez du savoir-faire en soins infirmiers du plus grand établissement privé de soins aigus pluridisciplinaire du canton de Vaud.

À l'issue de votre hospitalisation, si les conditions sont réunies, vous pouvez rentrer chez vous plus rapidement. Nos infirmier·ère·s spécialisé·e·s assureront la continuité de votre prise en charge grâce à une parfaite coordination avec l'équipe de votre établissement de soins.